



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 12 FEVRIER 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-006 /7-1-1-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 16 JANVIER 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 27 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J.L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, J. VIAL, D. ZAMBON

Représentés : R. REVIL, L. MOGORE L. TRICOLI. N. CHARLETY

Absent : A. COLLIN, J. ROBERT

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : FINANCES / BUDGET PRIMITIF : Vote du budget primitif 2020 - budget annexe Pompes Funèbres

Rapporteur : Y. Allardin

EXPOSE : Le Budget Primitif 2020 est soumis au Conseil Municipal pour approbation conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1611-1 et suivants.

Il est rappelé que par délibération en date du 22 décembre 1995, le principe d'un vote du Budget annexe Pompes funèbres par nature a été retenu.

Le 18 décembre 2019, conformément aux dispositions de la loi 92.128 du 6 février 1992, le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2020.

L'équilibre du Budget annexe Pompes funèbres, pour l'exercice 2020, s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 030 200	1 030 200
Section d'investissement	425 600	425 600
TOTAL BUDGET 2020	1 455 800	1 455 800

Le budget annexe POMPES FUNEBRES est voté **par chapitre**, en fonctionnement comme en investissement :

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Economie, Finances et Administration Générale en date du 3 février 2020;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe Pompes Funèbres.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** à **26 voix POUR** - **5 OPPOSITIONS** (J.L. BALLY, A. FAVIER, R. REVIL, J. VIAL, L. TRICOLI) et **1 ABSTENTION** (A. GERVASI)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT

